



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS
Direction des services
Service des Assemblées

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 22 juin 2023 à 18h30

Etaient présents :

MR. Michel ROSSI, Maire, Président de séance	MME. Françoise TEROL, conseillère municipale
MR. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire	MR. Jean-François ROUX, conseiller municipal
MR. Henri DE RICHECOUR, adjoint au maire	MR. Emmanuel ARMANNO conseiller municipal
MME. Nathalie BLADANET, adjointe au maire	MME. Véronique SEGURA-PAILHON, conseillère municipale
MME. Samira DEMARIA, adjointe au maire	MR. Lionel CANTERGIANI, Conseiller municipal
MR. Alain GROBBEN, conseiller municipal	MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
MME. Dominique DELAPORTE, conseillère municipale	MME. Nadège REVEL, conseillère municipale
MR. Denis FERRER Y SANTA CREU, conseiller municipal	MME. Guénahèle BUSTIN, conseillère municipale
MME. Patricia BROT-WALOCH, conseillère municipale	MME. Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale
MR. Jean GRIMONT, conseiller municipal	MR. Sylvain ROSSI, conseiller municipal
MR. Antoine PACCHIONI, conseiller municipal	

Avaient donné pouvoir :

Mr ou Mme	à donné procuration à Mr ou Mme
MME. Elisabeth ERKER, adjointe au maire	MR. Michel ROSSI, Maire, Président de séance
MR. Jean-François VACCANI, adjoint au maire	MME. Nadège REVEL, conseillère municipale
MME. Nathalie DEMAIN MARCAL, adjointe au maire	MR. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire
MR. Jean-François AGNEL VARIN, adjoint au maire	MR. Henri DE RICHECOUR, adjoint au maire
MME. Henriette VENTRE, conseillère municipale	MR. Sylvain ROSSI, conseiller municipal
MME. Sandrine PIRONE, conseillère municipale	MME. Françoise TEROL, conseillère municipale
M. Pascal TORRES, conseiller municipal	MME. Nathalie BLADANET, adjointe au maire

Etaient absents :

MR. Marc Laurent ALONZO, conseiller municipal

Quorum : Atteint

Mr DE RICHECOUR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 qui est **adopté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Il est désormais procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1

Cession de terrain du centre (option 2)

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **DECIDE** la cession au profit de la SNC ROQUEFORT-LES-PINS CENTRE VILLAGE des propriétés situées le Plan à ROQUEFORT-LES-PINS 06330 cadastrées section CM n°151-156-200-201-202, d'une contenance cadastrale de 4424m² pour un montant de 520 000 €, soit une valeur de 117.54 €/m²
- **INSCRIT** la recette au budget 2023,
- **AUTORISE** Monsieur Henri DE RICHECOUR, adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à signer tous les actes de cession ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération,

Affaire n°2

Déclaration d'utilité publique- Chemin de Valbois

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **CONFIRME** le recours à la procédure d'acquisition par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, des biens immobiliers nécessaires au projet d'aménagement d'un cheminement piéton en partie basse du chemin de Valbois, envisagé par la commune, sur la base de l'évaluation du service des Domaines,
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Préfet des Alpes-Maritimes sur la base d'un dossier règlementaire établi en application des articles R. 112-5 et R. 131-3 du Code de l'Expropriation pour solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe,
- **HABILITE** le Maire à représenter la commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires le cas échéant et à élaborer tous documents relatifs à cette procédure.

Affaire n°3

Déclaration d'utilité publique- Route de la Colle

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **CONFIRME** le recours à la procédure d'acquisition par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, des biens immobiliers nécessaires au projet d'aménagement d'un cheminement piéton de la Route de la Colle, envisagé par la commune, sur la base de l'évaluation du service des Domaines,
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Préfet des Alpes-Maritimes sur la base d'un dossier règlementaire établi en application des articles R. 112-5 et R. 131-3 du Code de l'Expropriation pour solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe,
- **HABILITE** le Maire à représenter la commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires le cas échéant et à élaborer tous documents relatifs à cette procédure.

Affaire n°4 :

Sictiam-Adhésion à la compétence énergie

Rapporteur : Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, Conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion aux compétences à la carte « Energies renouvelables » et « Maîtrise de la demande en énergie » du SICTIAM à compter du 1er juillet 2023,
- **DESIGNE** les représentants de la Commune pour siéger au sein du collège « Energies » :
Délégué titulaire : JEAN-FRANCOIS AGNEL-VARIN
Délégué suppléant : GUENAHELE BUSTIN
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle correspondant à cette compétence telle que fixée par délibération du Comité Syndical du SICTIAM et qui s'élève pour l'année en cours à 747,60 euros.
- **APPROUVE** les conditions d'adhésion aux compétences « Energies renouvelables » et « Maîtrise de la demande en énergie » telles que précisées dans la présente délibération et dans les statuts du SICTIAM annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Affaire n°5 :

Sictiam-Adhésion à la compétence éclairage

Rapporteur : Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, Conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à la compétence « éclairage public » du SICTIAM, telle que définie dans les statuts du SICTIAM joints à la présente délibération,
- **APPROUVE** l'adhésion à la seule compétence délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public et aux options suivantes :
Réalisation d'un audit patrimonial
Géoréférencement des réseaux
- **APPROUVE** l'intégration d'un programme ambitieux de rénovation du parc d'éclairage public des communes adhérentes à l'offre SICTIAM et autorisant le SICTIAM à solliciter auprès des différents financeurs l'attribution des aides nécessaires au financement des investissements correspondants,
- **DESIGNE** les représentants de la Commune pour siéger au sein du collège « éclairage public »
Délégué titulaire : Monsieur Jean-François AGNEL-VARIN
Délégué suppléant : Madame Guénahèle BUSTIN
- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières telles que définies dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le SICTIAM à solliciter auprès des différents financeurs l'attribution des aides nécessaires au financement des investissements correspondants,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, à signer toute demande de subvention, tout document, convention, plan de services et avenant.

Affaire n°6 :

Dotation Cantonale 2023

Rapporteur : Mr Jean-François AGNEL-VARIN, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** la liste des travaux prévus indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **APPROUVE** le coût et la réalisation des travaux prévus dans ladite délibération pour l'année 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes- Maritimes concernant les travaux inscrits pour la dotation de l'année 2023.
- **SOLLICITE** les subventions relatives à la dotation cantonale pour l'année 2023 auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2023.

Affaire n°7 :

Prescription pour modification du PLU (simplifiée 2)

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** la prescription de la concertation publique de la Modification Simplifiée n°2 du PLU au motif de la conformité de la procédure avec l'article L 103-2-1-b,
- **APPROUVE** les modalités de concertation publique proposées par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la présentation du bilan de concertation publique lors d'un prochain Conseil Municipal.

Affaire n°8 :

Acquisition de la parcelle DB 117

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** la cession de terrain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession du terrain,

Affaire n°9 :

Demande de défrichement- création de Padel

Rapporteur : Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

- **APPROUVE** la cession de terrain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession du terrain,

- Affaire n°10 :** **Acquisition de la parcelle BE 120**
Rapporteur : *Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint*
A l'unanimité
- **APPROUVE** la cession de terrain,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession du terrain,

- Affaire n°11 :** **Acquisition de la parcelle DB 119**
Rapporteur : *Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint*
A l'unanimité
- **APPROUVE** la cession de terrain,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession du terrain,

- Affaire n°12 :** **Intégration dans le domaine public- chemin de la Gorgue**
Rapporteur : *Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint*
A l'unanimité
- **DECIDE** le classement d'office dans la voirie communale d'une partie du « chemin de la Gorgue » depuis le chemin du Camouyer, via le chemin de l'Aire de Boules conformément aux dispositions des articles L 318-3 du code de l'Urbanisme et L 162-5 du code de la Voirie Routière selon le plan joint,
 - **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable sur la base d'un dossier réglementaire en application des articles R 318-10 du code de l'Urbanisme ainsi que les articles R 141-4, R141-5, R141-7 à R141-9 du code de la Voirie Routière.

- Affaire n°13 :** **Intégration dans le domaine public- chemin du plateau Fleury**
Rapporteur : *Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint*
A l'unanimité
- **DECIDE** le classement d'office dans la voirie communale d'une partie du « chemin du Plateau Fleury » au départ de la route départementale n°2085 conformément aux dispositions des articles L 318-3 du code de l'Urbanisme et L 162-5 du code de la Voirie Routière selon le plan joint,
 - **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable sur la base d'un dossier réglementaire en application des articles R 318-10 du code de l'Urbanisme ainsi que les articles R 141-4, R141-5, R141-7 à R141-9 du code de la Voirie Routière.

- Affaire n°14 :** **Normalisation d'adresse dans le cadre de la loi 3 DS**
Rapporteur : *Mr Henri DE RICHECOUR, Adjoint*
A l'unanimité
- **DECIDE** de la normalisation des voies listées en annexe.

- Affaire n°15 :** **Nomination d'un déontologue pour la CASA**
Rapporteur: *Mr le Maire*
A l'unanimité
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Pierre VILLENEUVE, en qualité de référent déontologue des élus pour la durée du mandat ;
 - **APPROUVE** les modalités d'exercice de ses missions et de rémunération exposées ci-dessus ;
 - **TRANSMET** la présente délibération à l'EPCI

- Affaire n°16 :** **Groupement de commande avec le département des Alpes-Maritimes pour la fourniture d'électricité**
Rapporteur: *Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint*
A l'unanimité
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer au nom de la commune, la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes avec le Département.

- Affaire n°17 :** **Guide de procédure interne de l'achat public**
Rapporteur : *Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint*
A l'unanimité
- **ADOpte** le guide interne de la commande publique, étant précisé que ce document pourra subir des modifications au gré de l'évolution de la réglementation en vigueur

Affaire n°18 : Actualisation du montant des charges de fonctionnement des écoles publiques de la commune

Rapporteur: Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **APPROUVE** le montant de la tarification pour l'année scolaire 2023/2024 s'élevant à 886,35 euros par élève soit 295,45 euros par trimestre scolaire.

Affaire n°19 : Plan de formation

Rapporteur: Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint

A l'unanimité

- **VALIDE** le plan de formation ci-joint.

Affaire n°20 : Ratios promus/promouvables

Rapporteur : Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint

A l'unanimité

- **VALIDE** le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Affaire n°21 : Tableau des effectifs

Rapporteur: Mr Bernard POTTIER, 1^{er} adjoint

A l'unanimité

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté.

Affaire n°22 : Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié conformément à la présentation.

Affaire n°23 : Répartition des charges de fonctionnement 2023-2024 avec la commune de Cannes

Rapporteur: Mme Samira DEMARIA

A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

DATE	SIGNATURE
29/06/2023	